



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportés internes et résistants

Question écrite n° 4958

Texte de la question

M Arnaud Lepercq attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation des anciens prisonniers des camps du Viet-Minh qui se sentent oubliés et réclament un statut qui leur soit propre. En mars 1988 un projet de loi leur reconnaissant un statut particulier a été mis au point et devait être présenté devant le Parlement lors de sa prochaine session. Les rangs des quelque deux mille survivants s'éclaircissant de jour en jour, il devient urgent de faire voter ce texte. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer de ses intentions.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre précise à l'honorable parlementaire qu'il a présenté à l'agrément du Gouvernement un projet de loi créant un statut en faveur des anciens prisonniers du Viet-minh. Ce texte pourrait être soumis au Parlement lors d'une prochaine session.

Données clés

Auteur : [M. Lepercq Arnaud](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4958

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3057